

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** SONAX Dry+Protect ECO**Code du produit:**

06846000

UFI: HYH5-Y09H-300G-S5SG**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Emploi de la substance / de la préparation**

entretien auto

Utilisations professionnelles

Utilisations déconseillées

Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur:**

SONAX GmbH

Münchener Straße 75

D-86633 Neuburg (Donau)

Tel.: ++49 (0)8431/53-0

Service chargé des renseignements:

Sécurité des Produits

E-mail: erp@sonax.de

Téléphone: + 49 (0) 8431 53 217

Suisse:

ESA

Maritzstr.47

CH-3401 Burgdorf

E-Mail: info@esa.ch

Tel. 03 44 29 00 21

Fax. 03 44 29 02 97

1.4 Numéro d'appel d'urgence**France:** 01 45 42 59 59 (ORFILA)**Suisse:** 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51) (Tox Info Suisse)**Belgique:** 070 245 245 (Depuis l'étranger +32 70 245 245) [centre antipisons]**Luxembourg:** +352 8002-5500 (centre antipisons Belgique)**Pay-Bas:** +31 (0) 30 274 88 88 (Centre national d'information sur poison)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS05

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Capryloyl/Caproyl Methyl Glucamide

Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Nom du produit: SONAX Dry+Protect ECO

(suite de la page 1)

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

vPvB:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Tensioactifs et produits d'entretien en suspension aqueuse

Composants dangereux:

CAS: 94095-35-9 Numéro CE: 931-216-1 Reg.nr.: 01-2119472309-33-xxxx	9-octadecenoic acid (Z)-, reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized Numéro CAS alternatif: 157905-74-3 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 Limites de concentration spécifiques: Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 28% Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 28 %	5-<10%
CAS: 90622-53-0 Numéro CE: 942-445-1 Reg.nr.: 01-2120107956-51	alcanes en C12-26, ramifiés et droits ⚠ Asp. Tox. 1, H304	5-<10%
CAS: 1591782-62-5 Numéro CE: 940-284-1 Reg.nr.: 01-2120028964-50-0000	1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)-D-Glucitol ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	3-<5%
CAS: 160875-66-1	Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy- ⚠ Eye Irrit. 2, H319	3-<5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Enlever les vêtements sales

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

Laver les zones cutanées contaminées avec de l'eau et un produit nettoyant doux.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Irritation des yeux / lésion oculaire

(suite page 3)

Nom du produit: SONAX Dry+Protect ECO

(suite de la page 2)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traitement selon l'appréciation de l'état du patient par le médecin. Traitement symptomatique.**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité:**

Il convient de prendre les mesures habituelles dans le cadre de la lutte contre l'incendie.

Ne rester dans la zone de danger qu'avec un appareil respiratoire autonome.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Pour les non-secouristes

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Pour les secouristes Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Respecter la réglementation locale.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Température de stockage recommandée: 20°C.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

DE: TRGS 510 / CH: Stockage de substances dangereuses (Guide de pratique) 12**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Nom du produit: SONAX Dry+Protect ECO

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DNEL	
CAS: 1591782-62-5 1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)-D-Glucitol	
Oral	DNEL 2,14 mg/kg bw/day (consumer) (longterm systematic effects)
Dermique	DNEL 21,43 µg/kg/day (consumer) (longterm systematic effects)
	DNEL 30 mg/kg bw/day (worker) (longterm systematic effects)
Inhalatoire	DNEL 3,73 mg/m³ (consumer) (longterm systematic effects)
	10,58 mg/m³ (worker) (longterm systematic effects)
PNEC	
CAS: 94095-35-9 9-octadecenoic acid (Z)-, reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized	
PNEC	2,96 mg/l (sewage plant)
	0,00191 mg/l (water (fresh water))
	0,000191 mg/l (water (sea water))
PNEC	0,58 mg/kg (sediment (fresh water))
	0,058 mg/kg (sediment (sea water))
CAS: 1591782-62-5 1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)-D-Glucitol	
PNEC	50 mg/l (sewage plant)
	1 mg/l (water (intermittent release))
	10 mg/l (water (fresh water))
	1 mg/l (water (sea water))
PNEC	94 mg/kg (sediment (fresh water))
	9,4 mg/kg (sediment (sea water))
	36,6 mg/kg (soil)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire:

Pas nécessaire en cas normal

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Protection des mains: Pas nécessaire en cas normal

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection

[EN 166]

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique

Liquide

Couleur:

Jaune clair

Odeur:

Genre alcool

Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

(suite page 5)

Date d'impression : 18.09.2024

Numéro de version 1.00

Révision: 18.08.2023

Nom du produit: SONAX Dry+Protect ECO

(suite de la page 4)

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C (CAS: 7732-18-5 eau)
Inflammabilité	La substance n'est pas inflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	non applicable
Supérieure:	non applicable
Point d'éclair	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH à 20 °C	3,8-4,2
Viscosité:	
Viscosité cinématique à 40 °C	<20,5 mm ² /s
Solubilité	
l'eau:	Partiellement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa (CAS: 7732-18-5 eau)
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1-1,01 g/cm ³
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger

physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** Aucune réaction dangereuse connue.
10.2 Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
10.4 Conditions à éviter Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
10.5 Matières incompatibles: les agents oxydants forts

(suite page 6)

FR

Nom du produit: SONAX Dry+Protect ECO

(suite de la page 5)

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 94095-35-9 9-octadecenoic acid (Z)-, reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized

Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat)

CAS: 90622-53-0 alcanes en C12-26, ramifiés et droits

Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD 401)

Dermique LD50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

CAS: 1591782-62-5 1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)-D-Glucitol

Oral LD50 500 mg/kg (rat) (OECD 423)

Dermique LD 50 >2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)

Inhalatoire LC50 / 4h 5 mg/l (rat) (OECD 436)

CAS: 160875-66-1 Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy-

Oral LD50 >2.000-5.000 mg/kg (rat) (OECD 423)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:

Toxicité par administration répétée

CAS: 94095-35-9 9-octadecenoic acid (Z)-, reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized

Oral NOAEL 1.000 mg/kg (rat)

300 mg/kg (Ratte)

CAS: 1591782-62-5 1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)-D-Glucitol

Oral NOAEL 90 d 200 mg/kg (rat (male)) (OECD 408, 90d, target organ: liver)

NOAEL 150 mg/kg (rat) (OECD 415)

≥350 mg/kg (Ratte) (OECD 415)

NOAEL 10d 150 mg/kg bw/d (rate (female)) (OECD 414)

>363 mg/kg bw/d (rat) (OECD 414)

NOEC / 56 d 1.000 mg/kg (Eisenia foetida) (OECD 222)

(suite page 7)

Nom du produit: SONAX Dry+Protect ECO

(suite de la page 6)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques, aucune donnée sur les propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur la santé n'est disponible pour le produit.

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité Il n'existe pas de données écotoxicologiques concernant ce mélange.

Toxicité aquatique:

CAS: 94095-35-9 9-octadecenoic acid (Z)-, reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized

LC50 / 96h	1,91 mg/l (fish) (OECD 203)
EC50 / 48h	2,23 mg/l (daphnia) (EU Method C.2)
EC50 / 72h	2,14 mg/l (al) (OECD 201)
EC10 / 72 h	1,48 mg/l (al) (OECD 201)

CAS: 90622-53-0 alcanes en C12-26, ramifiés et droits

LC50 / 96 h	1.029 mg/l (fish)
NOELR 28d	>1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50 / 48h	42.001 mg/l (daphnia) (ISO TC 147/SC5/WG2)
EC50 / 72h	3.201 mg/l (al) (ISO 10253)
NOELR 72 h	993 mg/l (al) (ISO 10253)
NOELR 21d	1.001 mg/l (Daphnia magna)

CAS: 1591782-62-5 1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)-D-Glucitol

LC50 / 48h	>100 mg/l (Danio rerio) (OECD 203)
EC50/3h	>1.000 mg/l (Bel) (OECD 209)
EC50 / 48h	>100 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
ErC 50 / 72h	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
NOEC / 21 d	500-1.000 mg/l (AS) (OECD 208)
	250-1.000 mg/l (Brassica napus (RAPS)) (OECD 208)
	500-1.000 mg/l (Glycine max (Sojabohne)) (OECD 208)
	50 mg/l (Daphnia magna) (OECD 211)
NOEC / 9 d	200 mg/l (Danio rerio) (OECD 212)

CAS: 160875-66-1 Poly(oxy-1,2-ethanediy), .alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy-

EC 10 / 96h	>1 mg/l (al)
EC50 / 72h	>10-100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
EC50 / 2 d	>1-10 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)

12.2 Persistance et dégradabilité

CAS: 94095-35-9 9-octadecenoic acid (Z)-, reaction products with triethanolamine, di-Me sulfate-quaternized

Biodegradation >60 % (OECD 301 B Ready Biodegradability -. CO2 Evolution)

CAS: 90622-53-0 alcanes en C12-26, ramifiés et droits

Biodegradation 83 %

CAS: 1591782-62-5 1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)-D-Glucitol

Biodegradation 85 % (Bel)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

CAS: 1591782-62-5 1-Deoxy-1-(methyl-(C8-10-(even)-alkanoyl)amino)-D-Glucitol

log POW 1,43 (water)

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Nom du produit: SONAX Dry+Protect ECO

(suite de la page 7)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme PBT.

vPvB:

Selon les informations soumises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient pas de substance à plus de 0,1% considérée comme vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu de l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'existe pas de données concernant le produit sur les propriétés de perturbation endocrinienne ayant des effets sur l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchet classé comme dangereux selon l'annexe III de la directive 2008/98/CE.

Recommandation:

Les déchets doivent être éliminés selon les directives locales émanant des autorités compétentes en la matière.

Catalogue européen des déchets

07 06 04*	autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
-----------	--

HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
-----	--

Emballages non nettoyés:

15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Recommandation:

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

15 01 02: emballages en matières plastiques

Produit de nettoyage recommandé: Eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

Nom du produit: SONAX Dry+Protect ECO

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnances européennes :

Directive 2010/75/UE (VOC) 2,05 %

Catégorie SEVESO (DIRECTIVE 2012/18/UE) non soumis

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

CH: 822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

CH: 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité sont à respecter.

Classe de pollution des eaux (DE):

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

(Classification selon AwSV, Appendice 1 (5.2))

Taxe d'incitation sur les composés organiques volatils [COV - Suisse] (CH): exonéré d'impôt (≤3 %)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Acronymes et abréviations:

NOEL = No Observed Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

LC = letal Concentration

EC50 = half maximal effective concentration

log POW = Octanol / water partition coefficient

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

ATE: acute toxicity estimate

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

IOELV = indicative occupational exposure limit values

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 18.09.2024

Numéro de version 1.00

Révision: 18.08.2023

Nom du produit: SONAX Dry+Protect ECO

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

(suite de la page 9)

FR